

Av. de la Couronne, 145 A
1050 Bruxelles
www.ssgpi.be

NOTE DE SERVICE
Numéro d'émission SSGPI-RIO/2020/Quar_9
Date d'émission 10-04-2020

Destinataires	Aux membres du personnel des unités et des services de la police fédérale Aux services du personnel des zones de police locale
OBJET	Mise à disposition électronique des membres du personnel des fiches fiscales – Année des revenus 2019 – Exercice d'imposition 2020
Référence	Loi du 3 juin 2007 portant des dispositions diverses relatives au travail, <i>MB</i> 23 juillet 2007

1. Ratione personae

Cette note est destinée aux services du personnel des zones de police locale et aux services du personnel des unités et des services de la police fédérale.

Nous vous prions aimablement d'assurer une diffusion maximale de cette note, et d'en faire connaître son contenu aux membres du personnel de votre zone/direction.

2. Ratione materiae

2.1 Mise à disposition des membres du personnel

Les fiches fiscales relatives à l'année des revenus 2019 ne sont pas envoyées aux membres du personnel par la poste mais uniquement par voie électronique.

Dans le cadre du développement de la digitalisation de notre fonctionnement et pour des raisons budgétaires et écologiques, le SSGPI tend en effet vers une diffusion digitale complète des documents (*paperless office*).

Les membres du personnel pourront donc uniquement consulter les fiches fiscales via:

- 'Portal'
- Site internet **MyMinFin**

Les membres du personnel qui désirent encore recevoir une version papier doivent s'adresser à leur employeur. Les fiches fiscales relatives à l'année de revenus 2019 seront en effet également envoyées aux employeurs via 'FinDoc'.

A. **Mise à disposition sur 'Portal'**

La publication des fiches fiscales – année des revenus 2019 sur 'Portal' (*'Mes données personnelles -> Fiches fiscales'*) est prévue pour le 10 avril 2020.

B. **Mise à disposition sur MyMinFin**

Les fiches fiscales seront également disponibles sur le site internet MyMinFin (www.myminf.be). Via ce site internet du SPF Finances, chaque membre du personnel a accès en ligne à son dossier fiscal personnel. Cet accès au dossier fiscal personnel se fait ou bien via la carte d'identité électronique ou bien via le *token* personnel des membres du personnel.

Allez sur le site internet www.myminf.be -> Accédez à *My Minfin* après authentification (et visualisez vos données personnelles) -> Identifiez-vous avec votre eID ou token -> Allez vers le dossier *Documents* (sous *Données et documents*) -> Vous retrouvez les fiches fiscales dans '*Recevoir des documents concernant votre dossier*'.

The screenshot shows the MyMinfin website interface. At the top, there are language options (fr, nl, de) and a navigation bar with 'Service Public Fédéral FINANCES' and 'my MINFIN'. Below the navigation bar, there are links for 'Sitemap et navigation alternative', 'Contact', 'Accueil', and 'Fermer la session'. The main content area is titled 'Données et documents > Documents' and features a menu with 'DONNÉES ET DOCUMENTS', 'REVENUS ET FISCALITÉ', 'PATRIMOINE', and 'SERVICES INTERACTIFS'. Under 'DONNÉES ET DOCUMENTS', there are sub-menus for 'DONNÉES PERSONNELLES', 'DOCUMENTS', 'FORMULAIRES', and 'MANDATS'. The 'DOCUMENTS' sub-menu is highlighted. Below this, there are three panels:

- Documents qui vous ont été envoyés**: A table with columns 'Nom' and 'Date'. It lists documents such as 'Taxe de circulation 2014' (24 décembre 2014), 'Précompte immobilier 2014' (10 décembre 2014), and 'Avertissement-extrait de rôle 2014' (06 novembre 2014).
- Précompte immobilier et contrats de location**: A table with columns 'Nom' and 'Date'. It lists 'Précompte immobilier' documents from 2014 down to 2008, with dates ranging from 10 décembre 2014 to 11 juin 2008.
- Documents recus vous concernant**: A table with columns 'Nom' and 'Date'. It lists documents such as 'Déclaration fiscale correction (via Tax-On-Web)' (05 juillet 2014), 'Fiche 281.60 - Assurances vie et épargne-pension' (24 mars 2014), and 'Fiche 281.10 - Rémunérations' (14 février 2014). A red arrow points to this table.

2.2 Mise à disposition de l'employeur via 'FinDoc'

Les fiches fiscales relatives à l'année des revenus 2019 seront mises à disposition des employeurs le 10 avril 2020 via 'FinDoc'.

3. En résumé ...

Les fiches fiscales relatives à l'année des revenus 2019 ne seront pas envoyées par la poste.

Les fiches fiscales seront mises à disposition des membres du personnel via:

- Portal (*Mes données personnelles*);
- MyMinFin (*Recevoir des documents concernant votre dossier*).

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez toujours prendre contact avec le satellite compétent du SSGPI au numéro 02 554 43 16 (pour la police locale) ou via le callcenter Polsupport au numéro 0800 99 272 (pour la police fédérale).

Gert DE BONTE
Directeur – Chef de service SSGPI